

## Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) compte 6 110 écoles publiques ou collèges publics [1]. Les académies et les départements de France métropolitaine offrent des situations contrastées.

Tout d'abord, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Dans le premier degré, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 2,9 % dans l'académie de Poitiers à 27,7 % à Paris, voire 39,1 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5 % des établissements de l'académie de Poitiers à plus de 25 % pour cinq académies : Lille, Paris, Rouen, Créteil et la Corse.

Dans les DOM, 22,4 % des écoles et 21,6 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 10,3 % et 16 % en France métropolitaine. De plus (hors Guyane où tous les collèges en éducation prioritaire sont têtes de réseau ambition réussite), la part de collèges en RRS demeure plus élevée qu'en France métropolitaine.

En France métropolitaine et dans les DOM, 15,8 % des collégiens sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 393 500 élèves. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5,3 % dans l'académie de Poitiers à 23,6 % dans celle de Rouen et 28,2 % dans celle de Créteil.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors réseau ambition réussite (RAR) et RRS. Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 23,8 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % hors RAR et RRS [2].

## Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves." Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir pages précédentes).

**Source :** Système d'information SCOLARITÉ et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

## [1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2008 (Public)

	Collèges				Écoles		Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	38	18,3	19 901	17,3	241	12,9	119	15,5	122	11,1
Amiens	27	15,6	12 875	16,0	184	8,5	59	10,2	125	7,8
Besançon	22	19,1	9 348	19,7	89	6,7	46	12,0	43	4,6
Bordeaux	41	16,3	15 747	13,4	407	15,4	118	15,5	289	15,4
Caen	10	6,6	3 861	6,9	46	3,9	21	6,8	25	2,9
Clermont-Ferrand	18	12,8	8 476	18,7	49	3,9	21	7,3	28	2,9
Corse	13	44,8	6 045	51,1	100	39,1	36	54,5	64	33,7
Créteil	99	28,4	50 504	28,2	559	22,1	279	24,4	280	20,1
Dijon	29	17,9	11 457	17,7	181	9,0	79	11,8	102	7,6
Grenoble	41	16,8	19 424	15,5	212	7,8	97	12,0	115	6,1
Lille	82	25,0	35 836	23,4	543	17,3	235	21,0	308	15,3
Limoges	5	6,5	2 063	7,7	45	6,7	13	8,4	32	6,2
Lyon	39	18,8	19 787	18,0	210	10,7	92	14,4	118	8,9
Montpellier	21	10,4	11 033	10,6	151	7,8	74	11,1	77	6,0
Nancy-Metz	30	12,9	11 807	12,4	202	7,8	78	8,3	124	7,6
Nantes	20	8,3	7 815	7,7	142	7,0	55	10,0	87	5,9
Nice	8	5,7	5 260	6,1	61	5,4	30	6,5	31	4,7
Orléans-Tours	28	12,0	11 193	11,0	153	7,0	68	9,8	85	5,6
Paris	28	25,2	11 884	21,5	183	27,7	85	26,4	98	28,9
Poitiers	8	5,0	3 457	5,3	47	2,9	21	4,3	26	2,3
Reims	25	18,9	10 669	19,9	117	8,2	53	11,0	64	6,7
Rennes	18	8,5	6 253	7,3	113	6,7	20	4,7	93	7,4
Rouen	45	26,9	18 729	23,6	179	10,0	93	15,7	86	7,2
Strasbourg	13	9,0	6 399	8,5	63	3,9	35	5,4	28	2,9
Toulouse	20	8,5	6 095	5,8	171	6,6	36	4,6	135	7,4
Versailles	82	19,5	41 840	18,1	540	16,5	279	18,2	261	15,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>810</b>	<b>16,0</b>	<b>367 758</b>	<b>15,5</b>	<b>4 988</b>	<b>10,3</b>	<b>2 142</b>	<b>13,1</b>	<b>2 846</b>	<b>8,8</b>
Guadeloupe	11	25,6	6 678	23,9	58	18,6	22	17,6	36	19,4
Guyane	-	-	-	-	29	19,9	7	17,5	22	20,8
Martinique	11	25,6	4 752	21,5	73	29,3	32	41,0	41	24,0
La Réunion	19	25,0	14 305	25,2	111	22,1	32	18,9	79	23,7
<b>DOM</b>	<b>41</b>	<b>21,6</b>	<b>25 735</b>	<b>20,6</b>	<b>271</b>	<b>22,4</b>	<b>93</b>	<b>22,6</b>	<b>178</b>	<b>22,3</b>
<b>Total</b>	<b>851</b>	<b>16,2</b>	<b>393 493</b>	<b>15,8</b>	<b>5 259</b>	<b>10,6</b>	<b>2 235</b>	<b>13,3</b>	<b>3 024</b>	<b>9,2</b>

## [2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (%)	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants (%)	Proportion d'élèves entrant en sixième en retard (%)
Réseau ambition réussite (RAR)	75,0	8,1	29,8
Réseau de réussite scolaire (RRS)	57,4	19,1	23,8
Hors Éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
<b>Ensemble</b>	<b>43,0</b>	<b>31,3</b>	<b>15,9</b>